

## JOURNEE DEPARTEMENTALE DES BIBLIOTHEQUES

### Atelier 1

#### Quelles bibliothèques pour quels publics ?

Les trois projets présentés (Benet, Les Lucs-sur-Boulogne et Les Landes-Genusson), projets soutenus par la Direction Générale des Affaires Culturelles et par le Conseil Départemental de la Vendée ont respecté ou se sont engagés à le faire pour Les Landes-Genusson (projet en cours) la méthodologie et les étapes suivantes :

- 1 **Affirmation d'une volonté politique** : il est en effet essentiel que la volonté du Conseil municipal ou du Conseil communautaire soit claire, affirmée et partagée par l'ensemble des décideurs. Si ce n'est pas le moment, pour des raisons politiques, financières ou pour des questions de calendrier il est préférable de reporter le projet.
- 2 S'entourer des bons partenaires : **on ne réussit jamais un projet seul**. Il faut impérativement contacter le Département (Direction des Bibliothèques), les services de la DRAC et son Conseiller Livre et Lecture, le CAUE ou le SYDEV si le bâtiment est susceptible de bénéficier de rénovations énergétiques.
- 3 Voir ce qui est fait ailleurs : **on n'invente jamais rien**. Il faut aller s'enquérir de bonnes idées et constater les erreurs commises sur d'autres projets. L'idée est d'aller voir des projets qui semblent similaires au vôtre, avec les mêmes problématiques et de la même taille en nombre d'habitants.
- 4 **Le projet culturel est essentiel**. Sa rédaction peut prendre plusieurs mois mais permet de faire un bilan de l'existant, de définir les enjeux et de poser les bases d'un budget d'investissement et de fonctionnement. Ce document, fortement préconisé par les services du Département est obligatoire en cas de demande de subvention auprès de la DRAC, qui devra le valider.
- 5 **Avoir conscience des coûts** (2000 euros/m<sup>2</sup> pour le bâtiment, 200 euros/m<sup>2</sup> pour le mobilier et bâtir un plan de financement intégrant l'ensemble des subventions possibles (DRAC, Département, SYDEV, Région, ...))
- 6 Interroger la population dans son ensemble et **pas seulement les personnes qui viennent déjà à la bibliothèque**. Cette consultation peut passer par un questionnaire diffusé via le bulletin municipal, par mailing ou par le biais de réunions publiques participatives.
- 7 En lien avec le point précédent il faut affirmer la **volonté de toucher tous les publics** et en particulier les publics éloignés du livre et en difficulté d'accès à la culture.

- 8 Imaginer **une identité** pour la bibliothèque. Cela peut passer par un nom, par une spécificité de la bibliothèque, par une collection sur un thème en particulier, par une mutualisation de lieux ou d'usages avec éventuellement une autre institution culturelle (école de musique, théâtre,...)
- 9 Prendre conscience que le projet prendra du temps. Entre l'idée et la coupure du ruban de l'inauguration, **4 à 5 années sont souvent nécessaires**. Il faut être vigilant à ne pas brûler les étapes et respecter le temps d'écriture du projet culturel, la définition du programme technique détaillé, le choix de l'architecte, le choix du mobilier et la définition de la politique documentaire (choix des collections).
- 10 En lien avec le point précédent, établir un calendrier sous forme de rétro planning et ne pas oublier un point essentiel : **prévoir l'arrivée du responsable salarié de la bibliothèque au minimum 6 mois avant l'ouverture**.
- 11 Etablir un **plan de formation** pour les bénévoles et les salariés, en lien avec les services de la Direction des Bibliothèques.
- 12 Préparer l'ouverture et l'inauguration du nouvel équipement par un événement festif et une programmation culturelle.

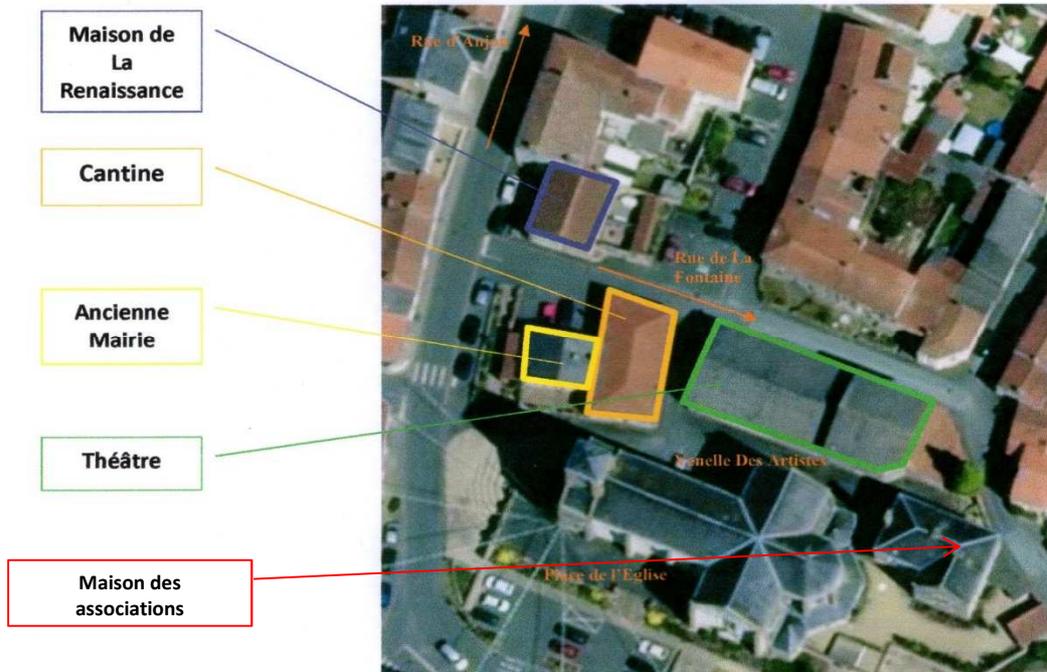


Médiathèque de Benet



Médiathèque des Lucs-sur-Boulogne

Plan de situation des bâtiments concernés :



Plan de situation pour la future médiathèque des Landes-Génusson